

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 4 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 4 juillet à dix heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Carole LOVERGNE, Maire.

Date de la convocation : vendredi 26 juin 2026.

Présent(s) : Mme Carole LOVERGNE, M. Stéphane MARTIGNON, Mme Catherine CHAUDRON, M. Frédéric FROT, Mme Michèle BANNERY, M. Christophe BOSCHETTI, Mme Florence BRAZZINI, M. Laurent DERIBLE et Mme Lisiane DAGUET.

Pouvoir(s) : Mme Léone BOUVARD à Mme Lisiane DAGUET et M. Marc-Antoine d'HALLUIN à M. Frédéric FROT.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Frédéric FROT.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- FER 2026,
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du « service commun urbanisme » de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2026,
- Informations et questions diverses.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 22 mai 2026.

Arrivée de Mme DAGUET à 11h10.

Demande de subvention au Fonds d'Équipement Rural – Année 2026

2026/27

Madame le Maire expose le projet de remplacement des fenêtres des étages de l'école et de la mairie.

Les travaux permettraient une meilleure isolation thermique des lieux.

Elle demande son accord à l'assemblée pour solliciter une subvention FER (fonds d'équipement rural).

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DONNE un accord de principe sur ce projet.

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fonds d'équipement rural (FER).

Renouvellement de la convention de mise à disposition du « service commun urbanisme » de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

2026/28

Mme le Maire présente le point, elle précise qu'il n'y a aucun caractère obligatoire. Elle indique également que de nombreuses incohérences ont été relevées par le service urbanisme, dans le PLU, et qu'il faudra sans doute revoir certains points. Mme le Maire pense qu'au vu de ces éléments, il serait peut-être judicieux de traiter les demandes de déclaration préalable de travaux en mairie.

VU les articles L., R. et A. 410-1 et suivants du code de l'urbanisme

VU les articles L. 5211-56 et L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service, de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing, compétent dans ce domaine,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du « service commun urbanisme ».

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2026

2026/29

Mme le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2026,
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 59,83 % applicable à la formule de calcul.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du « service commun urbanisme ».

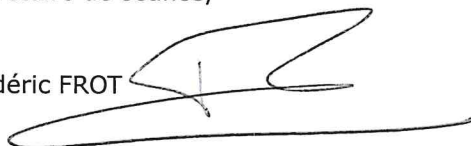
Informations et questions diverses

- Intégration points de confort dans la valeur locative des biens : Mme le Maire indique que suite à une réunion avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Fontainebleau et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le 8 juin dernier, après accord de sa part, une étude va être réalisée, sur l'ensemble de la commune pour une uniformisation des biens entraînant une mise à jour de la taxe foncière.
- Route de Nanteau : Mme le Maire informe avoir eu une réunion avec les services de l'Agence Routière Départementale (ARD) ainsi que la commune de Poligny, concernant le problème de vitesse excessive route de Nanteau à Bouchereau. Il a été convenu que Remauville mettrait à disposition de Poligny et Chaintreaux deux radars pédagogiques permettant ainsi de faire des relevés de données pour les trois communes. Un rendez-vous est à prévoir avec le Maire de Chaintreaux afin de recueillir également son avis et son accord, pour cette implantation. Mme le Maire précise que le Maire de Poligny a proposé de participer aux frais relatifs à l'abonnement pour le radar qui sera implanté sur sa commune. Afin de permettre de sécuriser cette voie pour les usagers, l'ARD demande une taille des tilleuls situés dans une propriété au croisement en direction de Le Puy, car il y a un important débordement sur la voie publique. L'ARD propose l'implantation d'un îlot sur cette route, côté Poligny, afin de réduire la vitesse de circulation.
- Déblocage de fonds suite à la canicule : Mme le Maire annonce qu'une subvention a été instaurée pour aider les administrations, suite à la canicule, afin d'équiper les locaux de la climatisation, de rafraichisseur d'air, de climatiseur mobile ou de ventilateur. Elle précise que le taux de prise en charge est de 70%, pour une dépense allant de 500 € à 5000 €. Le conseil municipal trouve que c'est une excellente initiative. Mme le Maire et M. MARTIGNON annoncent qu'ils ont un rendez-vous lundi avec une entreprise afin d'établir un devis pour la salle des fêtes et éventuellement l'école.
- Festivités des 13 et 14 juillet 2026 : Mme le Maire présente le menu qui sera proposé le 14 juillet. M. FROT demande que soit prévu des animations pour les enfants. Mme le Maire demande qui sera présent pour les préparatifs, dès le 13 juillet au matin. Les élus prévoient une installation des tonnelles, tables et chaises à partir de 17h le 13 juillet.
- Devis étude église : Mme le Maire annonce avoir reçu les devis, des deux cabinets d'architecte, relatifs à l'étude pour la restauration de l'église. Elle indique confier ces documents pour étude à M. FROT. Mme le Maire indique vouloir faire établir un devis pour l'automatisation de la cloche. M. FROT pense que se serait une excellente chose.
- Réunion SMETOM : Mme BRAZZINI informe qu'à la dernière réunion du syndicat deux vice-présidents ont été élus. Elle indique que le développement du compostage est l'objectif premier du SMETOM, qui met à disposition des composteurs individuels et collectifs. Mme BRAZZINI annonce la fermeture de la déchetterie de la Chapelle-le-Reine, l'agrandissement de celle de Saint-Pierre-lès-Nemours avec l'ouverture d'une ressourcerie, fin 2026.
- SDIS : Mme le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec le chef de caserne des pompiers d'Égreville. Elle précise avoir demandé si une ouverture de l'allée d'accès à la salle des fêtes vers la cour de l'école était possible. Le chef de caserne a indiqué que cette ouverture était réalisable sans condition particulière.
- Garderie école : Mme le Maire précise que le service de garderie gratuite à l'école, pour les habitants de la commune, sera proposée également le soir jusqu'à 18h, à partir de la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11 h 19.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric FROT



Le Maire,

Carole LOVERGNE

